

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2015

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni le vendredi 30 Janvier à 18h00 à la mairie de Paillet sous la présidence de M Gauthier, Maire.

La séance du conseil municipal a débuté à 18h.00

Etaient présents: Mes Scott, Castet, Ducret, Roy, Bignoneau, Chagnaud, et Hurmic.
Ms Corcket, Reynaud, Hougas, Boussier, Marais et Schaeffer

Secrétaire de séance: M Schaeffer

Adoption du compte rendu du conseil municipal du 20 Décembre 2014

Le compte rendu du Conseil Municipal du 20/12/2014 est adopté 13 voix pour

Ne participe pas au vote, Mme Hurmic excusée à la séance du 20 Décembre 2014

ORDRE DU JOUR

Poste agent technique contrat aidé :

Fin du contrat aidé de Déborah MARCHAIS le 15 Avril 2015:

Monsieur le Maire interroge de conseil municipal sur l'avenir de ce poste. Ce contrat aidé a un coût de 6615,72 euros pour la commune sur une base de 35h00 hebdomadaire.

Une proposition d'un mi temps avec la possibilité d'un autre mi temps par la CDC est avancée.

Mme Scott ne peut se prononcer pour cette proposition avant d'avoir établi le budget global de la CDC.

Mme Castet nous présente le coût de revient d'un emploi sur la base du SMIC.

Temps Complet :	Coût annuel brut	17490,60
-----------------	------------------	----------

Charges patronales		2133,60
--------------------	--	---------

Coût total annuel :		19624,20
---------------------	--	----------

Sachant que l'aide octroyée par l'ASP à ce contrat est de 13008,48 euro restes à charge de la commune 6615,72 euro annuel.

Si la commune prenait Mlle MARCHAIS en CDI le différentiel serait de 12 496,20 euro total annuel pour un mi temps sachant qu'actuellement le contrat aidé revient à 6615,72 pour un temps complet.

Certains élus soulignent la nécessité de 3 postes techniques pour le bon fonctionnement et l'entretien de notre village.

Sachant que Mlle MARCHAIS a donné entière satisfaction sur le travail effectué et a prouvé toute sa polyvalence sur des remplacements auxquels elle a été confrontée, une décision pour son avenir au sein de l'effectif communal est reportée au prochain conseil municipal après avoir pris connaissance des décisions du bureau de la CDC.

Renégociations emprunts banque :

Dominique Castet nous présente le travail effectué avec la banque Crédit Agricole D'Aquitaine pour un refinancement des prêts :

Taux renégociés de 4,33% à 1,81%, de 4,45% à 2,43%, de 4,71% à 1,94%, de 4,11% à 1,55% sur quatre lignes de crédit.

Pour un gain global de moins 17 655,61 euro soit une économie de annuelle de moins 2 142,76 euro

Subventions associations :

M Corcket propose de changer le mode de répartition des subventions pour les associations. Deux niveaux de cotisations :

Un seuil de 400 euro avec présentation d'un bilan financier, 13 associations sont concernées. Pour les 4 autres qui dépassent le seuil, une demande sur projet pour pouvoir percevoir la différence de leurs subventions. Sachant que 3/4 de ces associations ont déjà des bilans des années antérieures bien ficelés.

Cela pourra permettre à des associations qui présenteraient des projets bien ficelés, de bénéficier de subventions exceptionnelles pour les réaliser.

Il est rappelé que la somme globale pour toutes les associations reste inchangée de celle de 2014.

Mis aux votes : 12 voix pour

2 abstentions Ms Marais et Boussier

Départ de Mme Scott 19h00

Tarifs et conditions de location des salles municipales :

M Corcket nous propose de revoir les locations des salles communales. Après plusieurs demandes de location de la salle Escande il propose de pouvoir louer cette salle aux habitants qui en feraient la demande.

M Boussier fait remarquer qu'avant il faudrait faire passer la commission de sécurité pour avoir un avis favorable pour cette location.

Proposition de prix pour les deux salles :

Foyer Rural : de	80 euro	à	100 euro
Escande : de	0 euro	à	50 euro.

Pour 14

Demande de location du Foyer Rural pour Expo Commerciale (habitants de la commune), même condition que pour les autres locations.

Le chèque de caution de 300 euro reste inchangé.

Avenant marché logement au-dessus de la cantine :

M le Maire nous informe que trois avenants doivent être votés ;

Un avenant de 210 euro pour l'antenne TV.

Un de 2588 euro pour quatre paires de volets.

Une moins value (entreprise de charpente) de 754,85 euro.

M le Maire doit rencontrer l'organisme pour la location de cet appartement le 24 Février.

Mis aux votes : 13 voix pour.

Projet Gare :

M le Maire nous rappelle que l'appartement de la gare fait partie du plan PALULOS au même titre que celui au dessus de la cantine. Des subventions par le CG le CR et l'Etat sont acquises et il serait dommage de les laisser perdre.

Les travaux sont évalués aux environs de 135 850.00 euro pour un loyer de 380 euro.

Un prêt de 92 000 euro sera contracté auprès de la caisse des dépôts un autofinancement de 14 000 euro et le reste par le CG, CR, et l'État.

Le problème de relogement de la locataire se pose.

M le Maire a fait une demande à l'organisme qui s'occupe des travaux pour savoir s'il n'avait pas une solution de relogement. La location de l'appartement de la poste étant libre cette solution peut être envisagée mais aurait un coût financier pour notre commune sachant que les travaux prévus pour Septembre ou octobre 2015 seraient un manque à gagner sur les loyers.

Vote pour autoriser monsieur le maire à signer les documents permettant de confier au PACT Gironde la maîtrise d'oeuvre pour la restauration de l'ancienne gare.

13 voix pour.

Horaires de la poste :

M Corcket nous fait part des retombées de la réunion à la Sous-préfecture avec 7 autres communes et la direction de la poste sur les aménagements et les ouvertures des bureaux de poste.

Un premier abord fait ressortir que les horaires ne seraient pas touchés !! Mais, des services mutualisés avec les communes ou les CDC seraient une solution pour pouvoir maintenir un service postal sur les villages ?

M le Maire avec M Schaeffer ont reçu pendant plus de 2h00 deux représentants de la poste pour le réaménagement des horaires du bureau de Paillet.

Une proposition de passer de 23h00 à 18h00 par semaine moins 5h00 est proposée.

Les représentants s'appuient sur le fait que les opérations et les fréquentations ont diminué, que la poste entreprise au service des usagers ne peut se permettre des pertes au niveau national d'un Milliard euro par an sans adapter ses services aux nouvelles demandes.

Il nous rappelle qu'une mutualisation des services sur un point poste peut être envisagé avec la participation communale, des CDC ou des commerçants intéressés.

M le Maire soulève le fait que le bureau de poste est un point de rencontre pour des personnes du village et un contact avec l'agent du service, que pour lui le maintien du bureau de poste dans son village est une nécessité.

Leurs représentants nous signalent que la poste est un service au public et non plus un service public et que leurs fonctions n'est pas d'être « assistance sociale » !!

Les propositions des nouveaux horaires nous sont présentées :

Ouvert le Lundi et le Mercredi 9h 12h00.

Ouvert le Mardi et le Vendredi 9h 12h00 et 14h 17h00.

Fermé le Samedi matin.

M le Maire signale qu'il fera une présentation au prochain conseil municipal.

Après une longue discussion et le point de vue de chacun d'entre nous, les propositions des nouveaux horaires ne font pas l'unanimité et il est demandé que l'ouverture du samedi matin soit maintenue sachant qu'actuellement le bureau n'est ouvert qu'un samedi sur deux, la poste n'ayant plus de volant de remplacement. Cela risque de poser des problèmes pour le samedi. En plus il est demandé que l'ouverture soit bien effective TOUS les samedis matin dès maintenant sous peine de manifestations ou de blocage du D10.

Sachant que ce nouveau plan est applicable dans les 3 mois M le Maire fait un courrier à la poste pour les nouvelles propositions.

Monsieur Marais fait remarquer au conseil municipal, qu'en terme de service public nous ne sommes pas exemplaire avec la Mairie fermée le Samedi Matin.

Chantiers Concordia :

M le Maire rappelle que la commune a déjà fait travailler des équipes de l'association Concordia et que l'été dernier une équipe de jeunes après la catastrophe du 25 Juillet était venue pour rénover l'enceinte du mur du cimetière ainsi qu'un morceau du mur de clôture (loyer rue Guiraud).

Sachant que cette équipe travaillait sur la commune de Tabanac, il faut remercier son Maire d'avoir permis ces jeunes de venir travailler sur notre village.

M le Maire a reçu 2 responsables de Concordia à la demande de M Corcket en présence de M Schaeffer pour examiner des travaux à effectuer sur la commune.

Deux points sont abordés :

Salle Escande piquage d'une partie des murs intérieurs avec crépi chaux chanvre.

Rénovation du mur en moellons de l'enceinte Place Des Victoires.

Après une visite de la salle Escande, les responsables de l'association nous ont expliqué que l'humidité de ces pièces était plus profonde et qu'avant une éventuelle intervention de leur service, ils nous ont conseillé de faire venir un technicien pour faire un diagnostic sur les murs extérieurs et sur d'éventuelles infiltrations.

Le chantier place Des Victoires peut être réalisé par deux groupes différents.

Un chantier ADO sur une période de 15 jours avec des formateurs 25h00 par semaine.

Un chantier adulte sur 3 semaines 22 jours 35h00 par semaine

Une discussion sur ces deux propositions fait ressortir que malgré le chantier ADO et son esprit pédagogique qu'il apporte, pour le travail de reconstruction de mur en moellons, le chantier adulte retient plus l'attention des intervenants.

Le coût d'un chantier est estimé entre 3000 et 4000euro.

Mis aux votes : 12 voix pour

1 abstention : M Marais

Retour de Mme Scott 20h00

Motion TAFTA :

Le 14 juin 2013, les 27 gouvernements de l'Union européenne, dont la France, ont approuvé le mandat donné à la Commission européenne pour négocier un accord de libre-échange avec les États-Unis : le « Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement » (TAFTA = TTIP). Cet accord négocié dans le plus grand secret prévoit que les législations en vigueur des deux côtés de l'Atlantique soient « *harmonisées* » en libéralisant au maximum les échanges, la circulation des capitaux et en protégeant les investisseurs. Les multinationales auront la possibilité d'attaquer les États et les collectivités si elles considèrent que leurs profits sont menacés ou simplement revus à la baisse.

Les conséquences sur la Commune de Paillet sont potentiellement très concrètes :

- Cultures OGM imposées sur notre territoire ;
- Normes sociales, sanitaires et environnementales mises à bas si elles sont jugées « *déraisonnables, arbitraires ou discriminatoires* » ;
- Préférences pour l'alimentation biologique, abandon de l'utilisation de produits phytosanitaires sur la commune difficile à imposer pour cause « d'entrave à la liberté de commerce » ;
- Services publics non marchands mis à mal.

C'est pourquoi le Conseil Municipal de la Commune de Paillet demande au Président de la République et au Président de la Commission Européenne :

- ▶ La diffusion publique immédiate de l'ensemble des textes relatifs aux négociations du Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement qui représentent une attaque sans précédent contre la démocratie ;
- L'ouverture d'un débat national sur l'ensemble des accords de libre-échange impliquant la pleine participation des collectivités territoriales, des organisations syndicales et associatives, des organisations socioprofessionnelles et des populations ;
- L'arrêt des négociations sur le Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement tant que la représentation nationale n'aura pas approuvé ces négociations.

Le Conseil Municipal de Paillet proclame par ailleurs la Commune de Paillet « zone Hors TAFTA ».

Mis aux votes : 14 pour.

Retour commissions :

Affaires sociales :

. Connaître les séniors de notre communauté de commune :

> Danièle Ducret, intervient pour préciser que dans le cadre de la construction d'un diagnostic gérontologique menée par des instances du territoire : CCAS, MSA, Carsat, Admr et associations de séniors, une enquête de terrain nécessite 8 enquêteurs (10 dossiers chacun), auprès de séniors désignés par la MSA. Nous avons d'ores et déjà 11 personnes qui ont répondu présentes, sachant que le questionnaire comporte une quinzaine de pages et nécessite

une heure d'entretien. Les enquêteurs désignés suivront une formation de deux fois deux heures pour s'acquitter au mieux de cette lourde tâche. L'enquête concerne environ 80 personnes à Paillet sur les 660 qui seront visitées sur l'ensemble de la CDC.

Fabienne Hurmic intervient alors et explique que cette enquête représente un gros travail à faire auprès de nombreuses familles et ne comprend pas pourquoi l'on demande à des bénévoles, alors qu'il aurait été judicieux de créer des cdd sur l'ensemble de la CDC. Elle ne souhaite donc pas prendre part à l'enquête.

> Plusieurs projets interservices agenda 21/pôle social sont à l'ordre du jour cette année, dont la création de jardins communautaires.

Secours Populaire : Mme Hurmic et M Reynaud font le point sur la préparation du local. (Ancien bureaux 3B)

Des étagères doivent être installées M Reynaud doit porter un devis pour l'achat du bois. Il se charge de la fabrication et de l'installation avec des volontaires.

Mme Hurmic va présenter le devis au secours populaire qui fera l'avance pour acheter le bois.

M la Député ayant promis une aide de 1500euro pour ces travaux M Hurmic doit la contacter pour récupérer cette somme.

Départ Mme Castet 20h15

Commissions Voiries Bâtiments CDC :

M Schaeffer nous informe que sur les travaux de voiries des routes communautaires, la commune de Paillet aura la voie VC N° 22 programmée pour rénovation : Une partie en enrobé et une partie en bi couche pour une valeur de 32 815 euro HT.

M Reyne pour la voirie et M Subervie pour les bâtiments, nous ont présentés les budgets prévisionnels pour 2015 pour approbation par les membres de la commission avant la présentation au prochain conseil communautaire.

Départ de Mme Ducret 20h25

Travaux eaux pluviale de la commune :

Mme Chagnaud nous rend compte des travaux qui vont être réalisés sur le pluvial :

Haut de la Rue Guiraud : reprise des tuyauteries avec formation de 5 regards plus branchement de la rue des écoles avec regard grille.

. Bas de la rue Guiraud : reboucher une tranchée et formation d'un regard grille pour évacuation des eaux de pluie bordure de route.

Travaux Chemin de Brisson reprise des tuyaux en 400 sur 30m avec formation de regard. Un regard de décantions au départ après fossé de 1 sur 1 et 2m de profond avec tête de buse.

Réaménagement du chemin en calcaire avec formation sur la traversée de 2 caniveaux grilles

en 25 pour récupérer les eaux de surface et de toits Travaux réalisés par l'entreprise Pérez.

Chemin du Fris : reprise du pluvial sur 15 m avec un regard grille plus reprise des bordures du parking et goudronnage en enrobé. Travaux effectués par l'entreprise Eiffage.

Questions diverses :

M Hurmic nous signale qu'une sinistré du 25 Juillet a toujours des problèmes avec ses indemnisations par les assurances et se trouve dans un état préoccupant. Elle signale aussi que des travaux ont été réalisés à coté de sa maison sur la traversée de la D120 en direction de Capian. Une buse à était installée sous la traversée de la route pour évacuation des eaux venant du coteau, celle-ci serait obstruée à moitié par des pierres et des gravas
En plus le fossé d'écoulement des eaux de pluies qui longe sa maison est encombré de grosses pierres qui peuvent faire obstacle aux écoulements de ces eaux.

Cette personne n'a touchée aucune aide et M Hurmic demande si la commune pourrait étudier son dossier.

M le Maire lui rappelle que cette maison est limitrophe de Paillet mais se trouve sur la commune de Langoiran. Cette dame devrait se rapprocher de sa commune ou de son CCAS, pour toucher des aides, sachant que des dossiers auprès du CG pouvaient être déposés par les sinistrés.

Pour la traversée de la buse M Schaeffer va se mettre en relation avec le centre routier de Créon pour qu'il vienne constater les faits.

M Schaeffer informe qu'après les travaux de réfection d'une partie de l'Artolie devant chez M et Mme Bordenave des tas de terre et de branches ont été déposés par l'entreprise sur le terrain communal « Aire de loisirs » et informe que ceux-ci vont être sortis avec les services de la CDC et les techniciens de notre commune. Un accord à été pris avec M Reyne.

M Scott s'étonne que l'opération chez la famille Bordenave n'ait pas trouvé plus d'écho auprès des élus et de la population vu les travaux effectués et l'investissement engagé par la CDC.

Information de M le Maire, le repas des anciens aura lieu le dimanche 15 mars 2015. Il demande que les 7 personnes non élues au CCAS puissent participer à cette manifestation à titre gratuit.

Un pot pour le départ de Monique Bairras sera organisé à la Mairie le premier ou second vendredi du mois de mars date à déterminer.

Fin de séance 21h00.

Compte rendu du conseil municipal du 27 février 2015

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni le vendredi 27 février 2015 à la mairie de Paillet sous la présidence de Mr Gauthier Maire de Paillet

La séance du conseil municipal a débuté à 18 H avec 13 élus présents

Etaient présents : Mme Castet Dominique, Ducret Danielle, Scott Colette , Chagnaud Nathalie, Bignoneau Celine, Hurmic Fabienne

Mrs Shaeffer Louis François, Corcket Emmanuel , Boussier Edouard, Marais Jean Louis, Hougas Daniel , Reynaud Bernard

Etaient absents : Elysabeth Roy , Daniel Alonso

Secrétaire de séance : Reynaud Bernard

Le compte rendu est adopté par 13 voix pour.

Poste d'agent technique / recrutement d'emploi aidé :

Le poste de Mme Marchais Déborah arrivant à terme plusieurs solutions étaient possibles :

1/ La titularisation du poste

2/ La possibilité d'un mi temps avec la communauté des communes

3/ L'arrêt du contrat et l'embauche d'un nouveau contrat aidé

Mr le maire fait part de sa satisfaction du travail effectué par Mme Marchais

L'intervention de Mme Castet en charge des finances fait part d'un doute sur l'incertitude du financement par la commune d'un poste supplémentaire, elle est pour l'arrêt du contrat.

Mr Marais fait part que pendant les 3 années passées Mme Marchais vu son contrat (Emploi d'avenir jeune aidé) et suite aux divers formations données aurait pu et aurait dû faire plus de recherches pour trouver un emploi et que la commune ne peut titulariser ce poste.

Mme Scott fait part qu'aucune décision n'est prise pour une éventualité de mi temps avec la CDC même s'il y a encore des possibilités.

Mr le maire fait part aussi que face à l'incertitude de l'avenir, de la mutualisation des CDC le poste est aussi incertain et que demain la commune pourrait avoir en charge ce poste.

Mme Bignoneau et Mr Boussier font part que devant la satisfaction du travail effectué par Mme Marchais sont plus pour trouver une solution favorable soit à l'embauche ou lui trouver un emploi

Mr le maire demande le vote :

Pour la création d'un nouveau poste par l'embauche de Mme Marchais

Pour : 3 (Mmes Scott, Bignoneau, Mr Boussier)

Contre 10

Mr le maire fait la proposition pour la création d'un nouveau poste contrat d'avenir :

Pour 11 voix

Contre : 1 Mr Boussier

Abstention : 1 Mme Bignoneau

Mr le maire nous fait part de la démission pour raison de santé de Mme Sonia Thillmany

Mr le maire propose au conseil le choix de 2 possibilités de contrat aidé à 70 %

1 poste de 35 H revenant à la commune 8880 euros à l'année

2 postes de 20 H revenant à la commune à 3337 euros / personne

L'intervention de de plusieurs conseillers : Mmes Hurmic et Bignonneau devant la précarité d'un poste de 20 H pour les personnes embauchées

Mmes Castet et Ducret argumentent l'avantage financier et organisationnel de deux contrats aidés de 20h par rapport à un contrat aidé de 35h. De plus cela donne une chance à deux personnes en difficultés (au lieu d'une).

Par contre la commune s'engage à donner la possibilité de faire des formations aux employés des contrats aidés

M le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ces deux propositions :

Pour 35 H : 3 (Mme Hurmic, M Boussier, M Hougas)

Pour 2 x 20 H : 8

Abstention : 2 (Mmes Bignoneau et Scott)

Marché électricité SDEEG (Syndicat Départemental D'Energie Electrique de la Gironde)

Les tarifs réglementés de vente de d'énergie électrique pour les puissances supérieures à 36 kVA disparaissent au 31 décembre 2015. C'est une conséquence de l'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie. A partir du 01 janvier 2016, la commune doit donc faire appel au marché concurrentiel pour ses nouveaux contrats de fourniture d'électricité. Pour éviter que chaque commune fasse son appel d'offre, le SDEEG nous propose (comme pour le gaz en 2014) de constituer un groupement de commandes d'achat d'énergie électricité à la maille de l'Aquitaine.

Mr le maire met la proposition de délibération au vote

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 2 Mme Hurmic et Mr Marais

Modification des statuts du SDEEG :

Proposition d'une délibération pour adopter la modification des statuts du SDEEG.

La principale modification est la création de 6 collèges : Electricité, Gaz, Eclairage Public, Energie, Eau et assainissement, Urbanisme.

Le conseil municipal estime que le SDEEG s'éloigne trop de ses missions fondatrices.

Mr le maire met la proposition de délibération au vote :

pour : 0

contre : 12

abstention : 1 Mme Hurmic

Adhésion AGTCM (Association Girondine des territoires impactés par les carrières et mouvements de terrains) Fédération des communes pour un travail mutualisé

Cette adhésion permettra à la commune d'être mieux entendue face à ses problèmes géologiques.

L'adhésion sera de 25 cts par habitants (300 euros à l'année)

il y aura 1 délégué titulaire et 2 suppléants

Mis au vote de l'adhésion à l'AGTCM

Pour 12

Abstention 1

Nomination des délégués : Titulaire : Gauthier Jérôme Suppléants : Corcket Emmanuel , Hougas Daniel

Renégociation emprunts Crédit Agricole

Numéro du prêt :	Ancien Taux	Nouveau Taux
22204830	4.33 %	1.81 %
36449879601	4.45 %	2.43 %
35746763	4.71 %	1.94 %
36430620301	4.11 %	1.55 %

Mise au vote : 13 voix pour Validation de la renégociation

Jugement en appel de l'affaire ROYO :

Monsieur le maire demande que le conseil municipal l'autorise à former appel du jugement rendu le 4 décembre 2014 par la 4^{ème} Chambre du Tribunal Correctionnel de BORDEAUX. Le conseil municipal autorise aussi monsieur le maire à confier à Maître Galland la défense des intérêts de la commune.

Mr le maire confirme que l'affaire est prise en compte financièrement par notre assurance

Mis au vote

Pour : 12 voix

Abstention : 1 Mr Marais

Logement au-dessus de la cantine :

Mr le maire propose de donner un mandat de gestion locative à l'agence SIRES , qui s'occupera du suivi locatif du logement situé au-dessus de la cantine (Paiement , entretien du bâtiment , etc)

Pour la commune, le coût sera de 500 euros / an et 200 euros pour la recherche de locataire

Mis au vote pour la signature de la convention avec le PACT/ SIRES :

Pour : 12

Abstention : 1 Mr Marais

Informations et questions diverses

Mr Corcket intervient pour nous donner des informations concernant la gestion des espaces verts communaux. La commune s'engage dans une démarche tendant à éliminer l'utilisation des produits phytosanitaires et à instaurer une gestion différenciée des espaces verts communaux permettant de favoriser des zones plus naturelles. Un dossier paraîtra dans le bulletin municipal du mois de mars pour expliquer plus en détail le programme.

Fin de séance 20 H

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le 13 avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gauthier Jérôme Maire.

Présents :

Mmes CASTET, DUCRET, BIGNONNEAU, CHAGNAUD, FINATEU, HURMIC
Mrs : GAUTHIER, SCHAEFFER, HOUGAS, REYNAUD, CORCKET, MARAIS.

Absent(s) excusé(s) :

Mme SCOTT et Mr BOUSSIER.

Procurations de Colette Scott à Jérôme Gauthier et d'Edouard Boussier à Bernard Reynaud.

Secrétaire de Séance :

Mme Ducret Danièle

Le Conseil est ouvert à 18h30 par Monsieur le Maire. Celui-ci demande si l'assemblée a des modifications à apporter au précédent compte rendu envoyé par mail. Mme Fabienne Hurmic souhaite indiquer qu'elle a voté pour un emploi communal pérenne de 35h plutôt qu'à deux postes en contrats aidés à 20h.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 février 2015 est approuvé par 13 voix pour.

Etude et vote des budgets communaux

Mme Castet nous distribue des documents chiffrés et en donne lecture.

Vote du Compte Administratif 2014

Conformément à la procédure, Monsieur le Maire sort pendant le vote.
Dominique Castet précise que ce compte est validé par la Trésorerie de Cadillac.

Résultat du vote : 10 voix pour et 1 abstention : Mme Hurmic

Vote du Compte de Gestion 2014

- Report section investissement : - 141 079,58 Euros
- Recette de fonctionnement : 881 348,18 Euros

Solde d'exécution d'investissement reporté : - 91 539,46 Euros

Résultat du vote : 12 voix pour et 1 abstention : Mme Hurmic

Vote des affectations de résultat

- Solde d'exécution d'investissement reporté : - 141 079,58 Euros
- Recette d'excédent de fonctionnement : 881 348,18 Euros

Résultat du vote : 12 voix pour et 1 abstention : Mme Hurmic

Vote des Taux d'imposition

- Taxe d'Habitation passe de 15,15 % à 15,95 %
- Taxe Foncière Bâtie passe de 19,47 % à 20,50 % soit 5,3% d'augmentation
- Taxe Foncière Non Bâtie reconduite à 103,26%

Dominique Castet précise que cette augmentation devrait permettre de dégager une recette de 16 830 euros pour la Commune.

Cette augmentation est nécessaire compte tenu que l'année dernière la Commune n'a pas augmenté les contributions directes d'une part et d'autre part, cela permet de faire face à la baisse de dotation de l'état pour cette année.

Dans tous les cas, les baisses annoncées sur les dotations de l'état sur les trois années à venir seront de l'ordre de 30 000 euros pour 2016 et 47 000 euros pour 2017.

L'augmentation des impôts ne comblera pas la baisse des dotations et nous devons à l'avenir avoir une réflexion sur les dépenses à engager.

Résultat du vote : 11 voix pour, 1 voix contre : Mme Hurmic et 1 abstention : M. Marais

Vote des subventions aux associations (voir PJ)

Monsieur le Maire rappelle que par décision du Conseil Municipal les subventions seront accordées jusqu'à 400 €, le budget complémentaire de 6 600 Euros servant à valider des projets et soumis à validation d'une commission communale.

Monsieur Corcket arrive à 18h55 et prend part au vote.

Résultat du vote : 13 voix pour et 1 abstention : M. Marais

Vote du budget primitif 2015

Suite aux réunions de la Commission des finances du mercredi 16 et 23 avril 2014, il en résulte le budget suivant :

Voir le détail des pièces jointes

- Total Section de Fonctionnement : 816 431,00 Euros
- Total Section Investissement : 538 876,95 Euros
- Total du Budget : 1 355 307,90 Euros

Résultat du vote : 13 voix pour et 1 abstention : M. Marais

Mise en place d'une nouvelle commission municipale

Monsieur Corcket précise que la commission nouvellement créée aura pour rôle d'arbitrer l'octroi de sommes supplémentaires au delà des 400 Euros de subvention et sur présentation de projet dans l'année. La somme restant à dépenser est de 6 600 Euros.

Se présentent pour cette commission Mmes Castet, Bignonneau, Chagnaud et Mrs Schaeffer, Corcket et Reynaud.

Un retour des attributions sera fait au Conseil Municipal.

Résultat du vote : 13 voix pour et 1 abstention : M. Marais

Retour de commissions :

Commission voirie :

Mr Schaeffer précise que la société Eiffage a commencé ses interventions pour boucher les trous des routes de la commune pour un budget de 4 000,00 Euros, elle a également pris en compte les routes de Poulet et Pérugas non prévues au devis.

D'autres travaux ont commencé Chemin de Brisson pour la réfection du pluvial, dans le bas et le haut de la rue Guiraude, les ponts et garde corps rue Pitaut. Madame Castet précise que ces travaux sont financés à hauteur de 50 000 Euros dans la dotation de 100 000 Euros.

Informations et Questions diverses :

Salles des fêtes

Madame Finateu interpelle l'assemblée sur la saleté des tables de la salle des fêtes. Elle rappelle que les tables avaient été soigneusement nettoyées mais qu'elle constate des taches de vin notamment. Il apparaît difficile de le voir immédiatement dans la mesure où celles-ci se trouvent empilées au moment de la visite de sortie des lieux et il est difficile de voir si elles sont nettoyées. Monsieur Schaeffer suggère de laisser les tables ouvertes pour juger de leur propreté au moment de l'état des lieux de sortie et de les ranger ensuite. Madame Finateu a constaté sur les réfrigérateurs des tiroirs cassés et une porte abîmée. Elle souligne qu'elle a pris soin de le noter sur l'état des lieux. Il apparaît cependant que contrairement à la décision prise en Conseil Municipal, les cautions ne sont pas encaissées en cas de manquement.

Mme Finateu souhaite que soit remplacé un halogène sur la scène.

Madame Bignonneau demande où se trouve stocké le matériel depuis les inondations, Monsieur Reynaud précise qu'il en a stocké chez lui et notamment une salle à manger qu'il met à disposition du Secours Populaire pour des personnes intéressées.

Employées communales :

Monsieur le Maire annonce l'arrivée de deux personnes, agents techniques en contrats aidés CUI depuis le 23 mars. Laetitia Queron assure le service à la cantine et le nettoyage de l'école et notamment celui de la salle Escande. Fabienne Garcia assure l'entretien de locaux communaux : la bibliothèque, les salles de classe, la salle des maîtres, les bureaux de la mairie notamment. Pour chacune, le temps de travail est annualisé au delà des 20h pour prendre en compte les vacances scolaires.

Secours Populaire :

Madame Hurmic nous donne le retour après l'ouverture au public du dimanche 12 avril 2015. Malgré une distribution de flyers sur le marché de Cadillac, la fréquentation a été faible et surtout amenée par des personnes de Bazas venues suite à la lecture de l'article paru dans le Républicain. L'article ne précisait pas l'adresse exacte du local aussi elle souhaiterait une signalétique plus voyante sur la D10.

Madame Hurmic nous informe que de ce fait elle a demandé à Colette Lièvre d'assurer la communication de l'antenne. A ce sujet elle précise la nécessité de communiquer un tableau des permanences. Le dimanche a été choisi pour la permanence, plus tard un bilan de fréquentation et un retour des utilisateurs viendra ou non confirmer ce choix.

Commission Tourisme

Daniel Hougas nous informe que des ouvrages en bois vont être installés de Langoiran à Rions. Une compagnie marseillaise spécialisée dans le travail de bois : pin étuvé imputrescible de type IV, prendra en charge ces travaux. Pour les réaliser, une équipe de six employés est requise dont trois personnes recrutées localement. Une réunion jeudi 6 avril précédera le début du chantier. Seront concernée Langoiran le 17 avril, et Paillet le 20. A cette occasion, la passerelle métallique sera remplacée par une en bois. Plusieurs élus envisagent de récupérer cette passerelle afin de la réutiliser, se pose alors la question de son stockage. Seront également pris en compte des lieux comme le lavoir de la rue du Fon d'Arlan, la place des Victoires. Madame Hurmic propose de contacter l'office de Tourisme à ce sujet. Madame Hurmic demande l'installation d'un panneau réservé à l'information concernant les associations. Monsieur le Maire ajoute que l'installation de panneaux par la CDC est prévue.

Forum festif bilan :

Monsieur Corcket précise que quinze personnes ont travaillé à la préparation de ce forum, dont le budget prévisionnel était de 2 400 Euros. Il indique les participations respectives de Langoiran, la CDC et Paillet pour 300 Euros et précise que le budget est en cours de validation. Madame Castet sensibilise l'assemblée à ne pas dépasser les sommes engagées dans les événements festifs. Un débat s'engage alors sur le bien fondé de distinguer les cérémonies officielles des autres festivités sur les lignes budgétaires.

Madame Bignonneau met en avant la faible fréquentation de l'événement malgré l'intérêt certain suscité par les interventions de scientifiques vendredi mais surtout samedi en fin d'après-midi. Ces interventions ont donné de nouvelles pistes de réflexion et des éléments nouveaux pour l'aménagement du territoire et notamment la plantation de haies. Elle ajoute que le choix du weekend de Pâques n'était pas judicieux du fait des rassemblements familiaux. Elle met en cause une communication tardive de l'événement. Elle précise à nouveau l'objectif de l'événement à savoir : la création d'un moment convivial avec des temps culturels de qualité. Ce forum a laissé la place aux temps de discussion et d'échange qui méritent d'être renouvelés et développés.

Fin de séance à 20h15.

Pièce jointe

	Subvention accordée pour l'année 2015
Bouquet d'Automne	400.00 €
Gymnastique Paillettonne	250.00 €
Comité du Souvenir des Anciens Combattants	230.00 €
Association du Foyer Rural	400.00 €
ARVA 33	150.00 €
Société de Chasse	150.00 €
Avenir Pailletton	400.00 €
Tennis Club du Vallon de l'Artolie	200.00 €
FNATH	80.00 €
Cercle Généalogique et Historique	200.00 €
GDSA 33	100.00 €
Amicale des Sapeurs- Pompier	100.00 €
ADMR	150.00 €
Le Refuge des Clochards Poilus	350.00 €
Comité d'Action Culturelle	400.00 €

Mairie de PAILLET
Procès-verbal du Conseil Municipal
du vendredi 29 mai 2015

L'an deux mille quinze, le 29 mai à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gauthier Jérôme, Maire.

Présents :

Mmes Scott, Ducret, Bignonneau, Chagnaud, Hurmic
MM : Gauthier, Schaeffer, Hougas, Marais, Reynaud.

Absent(s) excusé(s) :

Mme Castet, procuration à M Schaeffer
M Corcket, procuration à M Gauthier
Mme Roy
M Boussier

Absent non excusé :

M.Alonso

Secrétaire de séance : M Hougas.

Le Conseil est ouvert à 18h00 par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire demande si tout le monde a pu lire le CR du 13 avril 2015 et s'il y a des remarques.

Vote pour l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 avril 2015

Vote : 11 voix pour.

Procès-verbal approuvé

Fond Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) (Jérôme GAUTHIER)

Cette aide peut concerner des investissements divers (matériel, bâtiment, voirie, ...) et l'autofinancement de la commune doit être de 20%. Pour 2015, la commune souhaite demander une subvention 14377,98 € au département (avec un autofinancement communal de 8318,50 €), la somme globale à investir sera de 22 696,48 €.

Vote d'une délibération pour demander une subvention de 14377,98 € au conseil départemental

Vote : 12 voix pour, 0 abstention

La délibération est approuvée

Vente de biens immobiliers communaux (Jérôme GAUTHIER)

Le bien mobilier concerné est le bâtiment dit « Lopez » au 1 route de Lasserre. + bâtiment Marie Pierre : n)1 et 3 ?

Ce bâtiment est en cours de nettoyage (suite aux événements de juillet 2014).

M le maire demande une position de principe au conseil municipal pour demander au Domaine l'estimation de sa valeur et sa mise en vente

Madame Hurmic propose la réfection de la toiture avant la vente. La proposition n'est pas retenue.

Vote d'une position de principe pour effectuer la demande au Domaine

Vote : 12 voix pour, 0 abstention

La position de principe est approuvée

Location du logement de la poste (Jérôme GAUTHIER)

La mairie a déposé une annonce sur « leboncoin.fr » depuis 5 semaines. Pour l'instant cette démarche est infructueuse.

M le maire demande une position de principe au conseil municipal pour demander des devis à des agences de location immobilière. Suite à ces devis, la décision de travailler ou de ne pas travailler avec une agence sera prise dans un mois.

Vote d'une position de principe pour demander des devis à des agences immobilières

Vote : 12 voix pour, 0 abstention

La position de principe est approuvée

Deux agences ont été évoquées : Pierres Passion à Cadillac ou SIRES (agence du logement au-dessus de la cantine)

Commission d'attribution des subventions exceptionnelles aux associations

Monsieur le Maire rappelle que par décision du Conseil Municipal les subventions sont accordées jusqu'à 400 €, le budget complémentaire de 6 600 Euros servant à financer des projets soumis à validation de la commission communale d'attribution.

Suite à la dernière réunion de la commission d'attribution des subventions exceptionnelles, les décisions prises sont les suivantes :

Avenir Pailleton : 2100 € accordés

Foyer rural : 500 € demandés et 350 € accordés

CAC Bibliothèque : demande pour l'achat de coffres et d'un présentoir (718 € et 535 €). La commission a demandé un complément d'information avant de prendre une décision.

AMAP : demande d'une armoire de rangement. La commission a demandé d'étudier une autre solution type coffre.

Anciens Combattants : cette association est sur trois communes (Lestiac, Villenave et Paillet). La demande concerne l'achat d'un nouveau drapeau, dont le tiers serait payé par Paillet. La commission attend les devis mais a validé le principe.

Information sur le suivi du 25 juillet 2014 (Jérôme GAUTHIER)

Les subventions de l'Etat

Les décisions pour le versement des fonds de solidarité de l'Etat devaient être prises fin avril. Pour l'instant Monsieur le maire n'a pas d'information supplémentaire.

Monsieur le maire a interrogé le sous-préfet à ce sujet, ce dernier a transmis la demande au préfet.

Les décisions d'attribution du préfet devraient être connues dans les semaines à venir.

Assurance

Le 5 mai, Monsieur le maire et Dominique CASTET ont reçu l'expert pour finaliser le dossier et valider les sommes demandées. La réponse devrait arriver très prochainement.

Monsieur le maire a sollicité notre assurance (MAIF) pour accélérer les décisions.

Travaux eaux pluviales (Louis-François_SCHAEFFER)

Chemin de Brisson -> travaux terminés

Rue Guiraudé -> travaux terminés

Il reste à terminer l'hydrocurage et à nettoyer le haut du chemin de Brisson

Travaux de nettoyage de l'Artolie (Louis-François_SCHAEFFER)

Le nettoyage entre le pont de la D10 et l'aire de loisir est terminé (travaux CdC)

Pour le nettoyage amont le long de la route de Targon, des « conventions pour la réalisation de travaux de restauration de la rivière Artolie » sont en cours de signature avec les riverains pour autoriser la commune à restaurer la capacité du lit et éviter la déstabilisation des berges. Cette opération d'un montant de 6000 €, financée par la commune, a un caractère exceptionnel et ne désengage pas les riverains d'assurer l'entretien régulier du lit.

Rénovation de l'ancienne gare (Jérôme GAUTHIER)

L'ouverture des offres sur les neuf lots de travaux se fera la première semaine de juin. L'étude des offres par le PACT sera présentée le 17 juin, les décisions d'attributions seront à valider par le conseil municipal.

Les conseils départementaux et régionaux (nos partenaires financiers pour ces travaux) doivent également valider ses attributions.

Le début des travaux est prévu pour octobre 2015.

Informations diverses

Contrat d'avenir de la mairie « poste d'agent technique (espaces verts, bâtiments) »

Deux candidats sont sélectionnés pour une semaine d'essais. Suite à cette semaine d'essai, une décision sera prise avec la mission locale de l'emploi.

Groupe de travail « accès aux handicapés des bâtiments publics »

Ce groupe proposera, pour fin septembre, un échancier des accès handicapés à réaliser.

Ce groupe est constitué de : Louis-François SCHAEFFER, Nathalie CHAGNAUD, Bernard REYNAUD et Daniel HOUGAS

Chantier « Concordia »

Les jeunes de Concordia vont travailler du 6 au 27 août à la reconstruction des murs de la place des victoires.

Poste de Paillet

Suite à réorganisation, les horaires de la poste à partir du 1^{er} juin seront les suivants :

Lundi → 9h / 12h

Mardi → 9h / 12h et 14h / 17h

Mercredi → 9h / 12h

Jeudi → fermé

Vendredi → 9h / 12h et 14h / 17h

Samedi → fermé

Pour le mois d'août, les horaires seront modifiés :

Lundi → 9h / 12h

Mercredi → 9h / 12h

Vendredi → 9h / 12h et 14h / 17h

Mardi et Jeudi → fermé

Exceptionnellement et pendant les travaux de rénovation à la poste de Langoiran, la poste de Paillet sera ouverte tous les jours pendant les mois de novembre et décembre 2015.

Paillet « zone Hors TAFTA »

Le gouvernement Français et la commission Européenne ont pris officiellement acte que le Conseil Municipal de Paillet avait proclamé symboliquement la Commune de Paillet « zone Hors TAFTA ».

Etude sur les besoins gérontologiques de la CdC

Cette enquête doit permettre d'orienter au mieux la politique en faveur des seniors du territoire de la CdC.

SEMOCTOM (Bernard REYNAUD)

Il est rappelé aux Pailletons qu'il est nécessaire de signaler tout déménagement ou emménagement au SEMOCTOM.

Bernard REYNAUD signale qu'il est nécessaire de traiter le problème des poubelles collectives de la résidence « Hameau du château ». Ces poubelles sont réservées aux habitants des appartements et ne doivent pas être utilisées par d'autres personnes.

Evénements du mois de juin

Vendredi 5 juin 17h

Suite aux événements de juillet, l'association « Sud-Ouest solidarité » avait organisée une croisière sur le Gironde pour collecter des dons.

Le 5 juin à 17h, cette association remettra un chèque à cinq familles Pailletonnes (1270 € par famille)

Vendredi 12 juin 17h30

La cantine de Paillet utilise plus de 20% de produit bio. Pour cette raison, le conseil Régional viendra remettre le label ARBIO à la municipalité le vendredi 12 juin à 17h30.

Dimanche 14 juin 11h

L'inauguration de l'antenne du secours populaire de Paillet se fera le dimanche 14 juin à 11h. Madame la députée et la présidente de la CdC seront présentes.

Séance clôturée à 21h00

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 juin 2015

L'an deux mille quinze, le 25 juin à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gauthier Jérôme Maire.

Présents :

Mmes CASTET, DUCRET, BIGNONNEAU, CHAGNAUD, HURMIC, SCOTT
Mrs : GAUTHIER, SCHAEFFER, BOUSSIER, HOUGAS, REYNAUD, CORCKET,
MARAIS.

Absente excusée :

Mme FINATEU .

Secrétaire de Séance :

Mme Bignonneau Céline

Le Conseil est ouvert à 18h30 par Monsieur le Maire. Celui-ci demande si l'assemblée a des modifications à apporter au précédent compte rendu envoyé par mail.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 mai 2015 est approuvé par 12 voix pour.

Appel d'offres concernant le logement du 2, avenue du Chêne vert (ancienne gare)

LOTS	Désignation du lot	Entreprise retenue	Montant HT
Lot n°1	Gros oeuvre /VDR	C-M EURL	29 994.00 €
Lot n°2	Traitement parasitaire	SAPA	2 845.50 €
Lot n°3	Charpente/Couverture	SARL DUSSAN	19 462.84 €
Lot n°4	Menuiserie extérieure	MURISO	11 661.00 €
Lot n°5	Menuiserie intérieure	ODME	4 403.82 €
Lot n°6	Plâtrerie / Isolation	C-M EURL	12 827.00 €
Lot n°7	Carrelage / Faïence	SARL DIAS	6 226.15 €
Lot n°8	Plomberie / Chauffage	SARL M	13 240.00 €
Lot n°9	Électricité / VMC	SARL CIEUTAT et fils	6 993.00 €
Lot n°10	Peinture / Revêtement de sols	SARL MATE	7 271.65 €

MONTANT HT

114 924.96 €

Mr Gauthier nous distribue un tableau récapitulatif des offres ainsi qu'un tableau récapitulatif des devis.

Monsieur le Maire précise qu'au départ les travaux concernant la toiture n'étaient pas prévus : d'une estimation du montant des travaux de 110 000 €, nous sommes donc passé à 114 924,96€.

Il ajoute que les critères retenus pour sélectionner des entreprises sont les suivants : les références, le prix, le respect du cahier des charges et la méthodologie.

Il y avait des dates d'ouverture et de fermeture à respecter pour l'appel d'offre. Par conséquent, les entreprises devaient pouvoir faire une proposition dans les temps impartis.

Mme Hurmic demande s'il existe des dispositifs pour aider les artisans dans ce genre de démarches.

Mme Scott répond qu'il existe le Pôle Territorial : il peut aider les entreprises à monter ce genre de dossier, la chargée de mission économie peut être consultée.

Il y a un site d'appels d'offres pour informer les artisans sur les offres de chantiers proposées.

Mme Scott rappelle qu'il y a une publicité réglementaire mais qu'il y a un travail à effectuer sur la communication : elle peut y réfléchir.

Par ailleurs, les artisans de la commune sont sollicités mais dans un autre cadre.

Validation des entreprises qui effectueront les travaux :

Résultat du vote : 12 voix pour et une voix contre.

Logement au-dessus de la cantine :

Mr Gauthier signale qu'il faut faire un avenant au bail car un sous-compteur d'eau a été posé, il y aura 2 relevés annuels.

Résultat du vote : 13 voix pour.

FPIC : Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes.

Mr Gauthier précise qu'en 2015 un changement est intervenu concernant la répartition de ces fonds.

Jusqu'à présent, les communes ont laissé à la CDC l'intégralité des fonds du FPIC. Ces fonds servent pour la voirie intercommunale et pour la mise en place des ALSH. Cette année, le surplus accordé de ce fonds serait destiné à la réparation des dégâts créés par les inondations.

Selon des premières informations données par madame Scott, les fonds de reconstruction à la suite d'une catastrophe naturelle que l'Etat accorderait ne représenterait que 40% des fonds éligibles sur les 450 000€ de dégâts évalués par la mairie.

Mr Gauthier remarque que l'Etat aide très peu au final compte tenu de la réalité. Mais la mairie est toujours en attente des chiffres officiels. Les arrêtés d'attribution fonds devraient être à la préfecture, nous devrions avoir une réponse fin juin-début juillet.

Le ministre de l'Intérieur a avoué qu'il y avait un dysfonctionnement des fonds de solidarité.

Les élus se demandent s'il faut manifester le besoin urgent de la commune en communiquant auprès de la presse . Mr le Maire propose d'attendre la réponse de l'Etat pour savoir s'il faut médiatiser la situation de la commune.

Mr Schaeffer signale qu'un nettoyage partiel de l'Artolie a été fait par la CDC. Lors du prochain conseil communautaire, le CEREMA viendra pour présenter une cartographie à la CDC. Mr Corcket aurait souhaité que le dossier ait été transmis préalablement à la commune pour avoir un regard technique. Pour l'instant, le CEREMA a fait un état des lieux, ensuite une étude peut-être commandée par la CDC.

Mme Scott constate que, comme la CDC et la commune n'auront pas beaucoup d'argent, il faudra réfléchir à la hiérarchisation des urgences. La CDC va avoir une réunion avec le cabinet AZIMUT pour ce faire.

Validation du FPIC :

13 voix pour.

Convention SPA :

Il est envisagé de passer une convention avec la SPA de Mérignac afin qu'elle puisse recueillir des animaux divers et de gérer les flux animaliers. Le coût de la convention payée par la commune s'élèverait à 0,50€ par habitant . La question se posera sur subvention versée par la commune aux Clochards Poilus. Cette convention avec la SPA permettrait à la société qui ramasse les animaux morts d'intervenir sur Paillet.

Vote de la convention :

7 voix pour, 5 voix contre, 1 abstention.

Cession d'un chemin communal

Il s'agit d'un chemin qui part de la rue de l'ancienne Poste. Les citoyens concernés par cette demande veulent acquérir ce chemin communal car leur propriété est partagée en 2. Cette demande soulève des remarques : le travail de la factrice ne serait pas facilité, des enfants voisins passent par là pour se rendre dans le centre du bourg, c'est une problématique de vie du village.

Décision :

Le vote est reporté, chacun s'engage à aller voir sur place.

Terrain Bailly :

Il représente 6000m².

C'est un terrain constructible, une partie a été exploitée par le château de Bellegarde , il a été proposé aux riverains d'en racheter une partie mais cela n'a pas été possible.

Mr Schaeffer informe le Conseil Municipal que le terrain Bailly a un potentiel financier : 6000 m² au prix de 60 à 70€ , ce qui fait une somme non négligeable pour les finances de la commune.

Mr Corcket propose une piste agricole. Une proposition a été faite par le Pôle Cœur Entre 2 Mers, il transmet les sollicitations d'agriculteurs qui cherchent des terrains et qui n'en trouvent pas.

Une jeune agricultrice souhaiterait s'installer pour cultiver des plantes médicinales et aromatiques en agriculture biologique. Elle est paysagiste de formation, elle voudrait faire une pépinière et un jardin. Elle ferait aussi des préparations en biodynamie pour les viticulteurs. Elle envisagerait également de créer un pôle pédagogique pour travailler avec des enfants. Elle s'est rendue sur le site, la proximité du village lui convient parfaitement. Elle souhaiterait pouvoir louer le terrain sur le long terme ou l'acheter.

Mr Marais signale que Mr Corcket aurait dû faire part au CM de l'intérêt d'une agricultrice pour le terrain afin que nous puissions en débattre, et non de prendre seul le rendez-vous sans en faire part au Conseil Municipal.

Mr MARAIS s'oppose à ce projet ,et propose de réfléchir sur des constructions avec un cahier des charges précis,dans le but de dynamiser ou redynamiser le village.Une classe ferme dans quelques temps, il en sera de même pour la poste,quel vision avez vous à long terme pour le village?

Dominique Castet dit à Emmanuel Corcket qu'elle trouvait qu'il s'y prenait mal dans la façon de faire, c'est à dire qu'avant de commencer à faire visiter un terrain , il aurait été normal que le Conseil Municipal puisse décider ensemble , de ce qu'il voulait faire ou pas de ce terrain , elle a précisé à Mr Corcket qu'elle lui avait déjà dit ceci en réunion adjoint , car il avait parlé de ce projet , bien préparé .

C'est le seul terrain qui a une valeur pour la Commune du fait qu'il soit constructible et ce n'est pas neutre pour notre commune . Il peut y avoir de très bons projets , dans le respect de l'environnement , même en construisant .

Mme Bignonneau trouve ce projet intéressant pour plusieurs raisons : les agriculteurs qui souhaitent s'installer ne trouvent plus de petites parcelles à acquérir car la SAFER ne propose que des grandes propriétés que ne peuvent pas acheter les jeunes agriculteurs. Seules les communes peuvent encore se positionner pour lutter contre cet état de fait. Mme Bignonneau rappelle que la Gironde n'est pas autonome d'un point de vue alimentaire. Souhaitons-nous tout bétonner et laisser nos enfants mourir de faim ?

D'autre part, compte-tenu des inondations de l'été dernier, ce terrain en contre-bas des coteaux peut être sur la trajectoire de torrents, c'est ce qui s'est produit le 25 juillet. Enfin, la Préfecture avait demandé à la commune si celle-ci pouvait accueillir

une aire des gens du voyage sur le terrain Bailly. Ce à quoi la commune avait répondu que ce n'était pas possible car l'accès n'était pas assez large pour faire passer des gros véhicules. Mme Bignonneau s'étonne que dans le cas de constructions immobilières la commune pourrait laisser des véhicules de chantier. Ce ne sont pas 2 ou 3 constructions qui sauveront La Poste et une classe.

Mme Castet a également précisé à Mme Bignonneau qu'elle trouvait ses propos excessifs quand elle nous dit :

"Souhaitons-nous tout bétonner et laisser nos enfants mourir de faim ?"

Mr Hougas et Mme Scott trouvent ce projet intéressant.

Mme Scott pense qu'avant de donner une réponse, il faudrait mener une réflexion par rapport à l'urbanisme sinon nous serons sans possibilité de contrôle sur les constructions, il faut savoir comment on veut urbaniser la commune.

Mr Hougas rappelle que par rapport au POS, de nouvelles réglementations sont arrivées et que nous devons en tenir compte. Il faut lancer la procédure avant la fin de l'année.

Mr Gauthier souhaite creuser la réflexion.

Mr Reynaud souhaite l'implantation de petites maisons pour personnes âgées.

Mr Corcket précise que ce projet sera soumis au vote du Conseil Municipal et qu'aucune décision n'est arrêtée pour le moment. Les membres du Conseil s'entendent pour rediscuter des projets concernant ce terrain.

Mme Bignonneau quitte le Conseil Municipal à 20h30.

Commission Environnement

➤ Concordia

Un chantier sera mis en œuvre par Concordia, du 6 au 28 août prochain pour la réfection de la Place des Victoires. Le muret de pierres sera démonté puis remonté sur sa partie en L allée du bord de l'Eau et rue Guiraud. Autour de ce projet Mr Corcket souhaite que les élus participent au bon accueil sur le chantier en allant à la rencontre des bénévoles venant de toute la France et d'ailleurs. Ce projet est l'occasion d'échanges humains. Le travail se fera le matin et les jeunes seront logés sur l'aire de loisirs sous des tentes. Il est également envisagé le prêt du minibus de la CDC. Le chantier sera clôturé par un repas. Le coût de ce chantier est d'environ 3000 €.

Façade fluviale

Mr Hougas nous explique la mise en place d'un cheminement doux le long de la Garonne qui relie les communes de Tabanac, Le Tourne aux Chantiers Tramasset, Langoiran et ses quais, Lestiac avec sa cale puis Paillet et l'île de Raymond et enfin Rions avec sa citadelle et la maison du Passeur refaite en septembre. Ce cheminement offre une alternative à la D10 pour les coureurs, piétons et cyclistes.

La passerelle sur l'Artole sera démontée le 27 juin pour être remplacée par une passerelle plus large (2 mètres environ) incluant la fibre Orange, sur 50 cm.

Point travaux

M. Schaeffer précise que de nombreux travaux ont été effectués dans l'église de Paillet et notamment dans la sacristie avec une porte extérieure en bois, le rideau bleu a été remplacé par un panneau en bois et la peinture a été refaite sur l'ensemble des murs abîmés par l'eau.

Une réunion avec la société Eiffage a eu lieu le 24 juin. Le pont de la rue Pitaut est refait avec une rambarde peinte en rouge. Le regoudronnage et la réfection du pluvial dans le secteur de l'allée Gageot sera pris en compte y compris la voie communale passant à côté de la maison de M. Girotti. L'ensemble de ces travaux se chiffre à environ 50 000 €.

Semoctom

Il est difficile pour le Semoctom de gérer les emménagements et déménagements, il souhaite avoir ces informations par un référent nommé sur la Commune.

Affaire Royo

Monsieur le Maire nous indique qu'une audience a eu lieu le 9 juin dernier au tribunal de Bordeaux. La Commune a fait appel de la décision favorable à M. Royo qui a construit sa maison en bois sans permis. Le délibéré est prévu le 8 septembre prochain.

Signalétique

Le RIS (relais information services) est en train de se mettre en place et reprendra l'historique de la commune et l'orientation. Les panneaux en mauvais état concernant les châteaux seront refaits pour un coût de 110 € la latte. M. Hougas doit reprendre contact pour finaliser dans les jours qui viennent.

Questions diverses

Mme Hurmic demande que l'ouverture de l'antenne du Secours Populaire soit indiquée dans Interval. Colette Scott lui précise que le contenu dépend d'une commission qui se réunira prochainement et qu'elle doit se mettre en contact avec M. Azéma.

L'Association ETAVIE cherche un local, celui qu'elle occupe sur Langoiran pour des problèmes de sécurité a été fermé. Elle demande à la Commune de Paillet 10 m2.

21H00 Fin du Conseil Municipal.

MAIRIE DE PAILLET

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du vendredi 30 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le trente octobre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal sont réunis à la Mairie de Paillet sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gauthier Jérôme Maire.

Présents :

Mmes : BIGNONNEAU, CASTET, CHAGNAUD, DUCRUET, HURMIC, SCOTT.

Mr : GAUTHIER , HOUGAS, MARAIS, , SCHAEFFER.

Absent(s) excusé(s) :

Mr ALONSO, BOUSSIER, CORCKET, ROY, REYNAUD

Secrétaire de Séance :

Mme HURMIC

Le Conseil est ouvert par Monsieur le Maire.

Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 septembre 2015

Après deux modifications le procès-verbal est adopté à la majorité des élus présents.

9 voix pour

Une abstention Mr MARAIS, qui était absent le 25 septembre 2015

Décisions Modificatives budget 2015 :

Madame Castet en charge du budget, nous fait part des remarques de Monsieur le Trésorier concernant le budget 2015 et nous propose les modifications suivantes :

MAIRIE DE PAILLET

Objet : Décision modificative n°1

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Service	Nature	Montant
042	6811		Dotations aux amortissements des immobilisati...	6 017,20
023	023		Virement à la section d'investissement	-6 017,20
	0,00			

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
040	281531	OPFI	Réseaux d'adduction d'eau	754,80
040	2802	OPFI	Frais liés à la réalisation des documents d'u...	5 262,40
021	021	OPFI	Virement de la section d'exploitation	-6 017,20
	0,00			

Objet : Décision modificative n°2

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
041	2132	OPFI	Immeubles de rapport	1 614,60
	1614.60			

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
041	2031	OPFI	Frais d'études	1 614,60
	1 614,60			

Objet : Décision modificative n°3

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
20	2031	15001	Frais d'études	7 000,00
				7 000,00

MAIRIE DE PAILLET

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
23	2313	40	Constructions	-7 000,00
				-7 000,00

Objet : Décision modificative n°4

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
16	1641	ONA	Emprunts en euros	2 000,00
				2 000,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
23	2313	40	Constructions	-2 000,00
				-2 000,00

Objet : Décision modificative n°5

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Service	Nature	Montant
66	66111		Intérêts réglés à l'échéance	5 447,00
				5 447,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Service	Nature	Montant
67	6718		Autres charges exceptionnelles sur opérations...	-5 447,00
				-5 447,00

Approbation des membres du conseil municipal concernant ces cinq points

Vote : 10 voix pour

MAIRIE DE PAILLET

Convention ALEC (Agence Locale Energie et Climat) :

Une convention triennale avec cet organisme et la commune de Paillet avait été signée en 2012, avec une échéance à la fin de l'été 2015

Mr Gauthier nous fait part des propositions de renouvellement de contrat de cette agence concernant la consommation d'énergie et d'eau pour les bâtiments communaux.

1/ Renouvellement triennal à l'identique : 5100 euros

2/ Une année de contrat identique : 1700 euros

3/ Un accompagnement spécifique pour l'amélioration énergétique de la salle des fêtes : 700 euros.

4/ Mise en place d'une étude d'un système de panneaux photovoltaïques, pour la mairie et l'école : 700 euros.

5/ Une étude globale de la consommation plus, un accompagnement spécifique pour l'amélioration énergétique de la salle des fêtes et d'une étude d'un système de panneaux photovoltaïques, pour la mairie et l'école : 2800 euros

Après avoir consulté un document récapitulatif depuis 5 ans des différentes consommations, l'ensemble des conseillers municipaux décident de ne pas renouveler de contrat avec cet organisme.

Renouvellement d'un contrat entre la mairie de Paillet et l'ALEC

Vote : 8 contre

1 voix pour Mme BIGNONNEAU

1 abstention Mme HURMIC

Point sur les extensions possibles de la CDC :

Monsieur Gauthier, nous fait un point de la situation à ce jour.

Nous devons passer de 37 communautés de communes à 23 au 1^{er} janvier 2016 en Gironde.

Depuis le 19 octobre, le préfet a fait part de ses intentions de regroupement des CDC. En ce qui nous concerne :

- Vallon de l'Artolie
- Targonnais
- Côteaux de Garonne
- Podensacais

MAIRIE DE PAILLET

Soit 43000 habitants

Des débats et des rencontres ont été organisés par la CDC de l'Artolie, entre élus, des différentes CDC, pour essayer d'en dégager un projet commun (Les coteaux de Garonne, les Portes de l'Entre-deux-Mers, le Targonnais). Une réunion avec le créonnais et le podensacais est prévue prochainement.

Un long débat s'engage entre les élus de Paillet, sur le regroupement des CDC, pour essayer d'avoir des projets communs sur ce sujet.

Madame Scott nous fait part de sa vision du bilan de la CDC du Vallon de l'Artolie depuis 15 ans. Elle espère qu'il sera un fil conducteur sur l'évolution de ce prochain rapprochement.

- Respect de l'agenda 21, de l'environnement et des paysages, exemple : l'île Raymond
- Mise en place de la redevance incitative
- Mise en place en cours d'une signalétique en Entre-deux-Mers
- Développement du tourisme fluvial, patrimonial et viticole.

Elle espère la mise en place de PLUI, avec un habitat respectueux de l'environnement et regrette que cela ne puisse pas être fait actuellement, et souhaite une urbanisation contrôlée

Elle souligne que ces choix doivent nous permettre de donner une impulsion à ce prochain regroupement.

Une réunion publique concernant ces sujets est prévue à Paillet le 20 novembre à 18H30

Madame HURMIC suggère qu'il faudrait un intervenant pour mener les débats, afin de bien centrer les thèmes abordés.

Manifestation pour l'obtention des fonds de catastrophe naturelle :

Monsieur Gauthier nous fait part de sa volonté d'organiser une manifestation, pour montrer le mécontentement des habitants et des élus des communes touchées par la catastrophe naturelle du 25 juillet 2014.

Après la préparation des différents dossiers très compliqués pour l'obtention d'aides de l'État qui ont été préparés dans l'urgence afin de ne pas perdre de temps, il n'a plus aucune nouvelle depuis février dernier, malgré ses différentes relances.

De plus il constate, que pour les sinistrés du sud Est de la France touchés eux aussi par une catastrophe naturelle le mois dernier des aides sont actuellement débloquées par l'Etat en urgence.

MAIRIE DE PAILLET

Madame Scott, nous explique avoir croisé le secrétaire du préfet qui n'a pas d'information lui non plus à fournir. Elle nous fait part de ses préoccupations sur le montant des indemnités qui seront allouées à notre commune, et à des doutes sur des versements possibles pour l'exercice 2015.

Monsieur Gauthier, explique qu'il a déjà rencontré sur ce sujet, l'ensemble des maires concernés par la catastrophe et a communiqué à l'ensemble des députés et sénateurs de Gironde sur l'organisation de cette manifestation. Il espère la présence d'un maximum d'élus.

Des tracts doivent être distribués sur l'ensemble des communes par les mairies touchées par la catastrophe.

Cette manifestation aura lieu à Paillet le 7 novembre prochain à Paillet à 10H00, autour de la D10, des tracts seront distribués.

Un dossier de presse a été constitué et différents médias prévenus.

Questions diverses

1/ Concernant l'achat de l'électricité par la commune Monsieur Hougas nous fait part des changements de prestataires (comme cela avait été voté lors d'un précédent conseil).

Pour les bâtiments communaux nous avons actuellement comme fournisseur GDF Suez (auparavant ERDF) ce qui nous fait faire une économie de 12 % par an sur les fournitures.

Pour l'éclairage public notre fournisseur est Direct Energie (auparavant ERDF), d'où une économie de 10 %, soit approximativement sur une année une économie de 900 euros environ.

2/ Madame Hurmic demande ce qui s'est passé pour qu'une partie de Paillet reste sans éclairage public pendant 15 jours au Hameau du château et aux alentours. Monsieur Gauthier explique qu'il s'agit d'une panne d'une armoire électrique dont il a été nécessaire de changer le disjoncteur.

3/ Pour la commémoration du 11 novembre il est demandé aux élus d'être présents ; un étendard collectif pour les trois communes de Paillet, Lestiac et Villenave de Rions à été acheté et sera partagé par ces trois communes.

4/ Concernant l'appartement de la gare, les travaux de réhabilitation commenceront à partir du 3 novembre pour une durée de six mois.

5/ Office du tourisme du Vallon de l'Artolie :

Madame HURMIC fait un compte-rendu de la réunion de fin de saison de l'Office de Tourisme du Vallon de l'Artolie.

L'office de tourisme de Langoiran Cadillac a vu sa fréquentation augmenter de 32 % en un an, entre l'accueil de Cadillac et de Rions confondus.

Cadillac : 13 783 visiteurs

MAIRIE DE PAILLET

Rions : 1436

La fréquentation est de 32% pour les accueils de Rions et Cadillac et de 64 % pour les accueils de l'Entre-deux-Mers (7 bureaux, St Macaire, Sauveterre, Targon, Créon, La Réole, Auros, Monségur).

Concernant Langoiran, il est à noter que Monsieur Boras n'a pas souhaité l'ouverture du chalet cette année.

L'OT est rattaché à L'OTEM (office de Tourisme de l'Entre deux Mers), qui gère le développement, la promotion, et la commercialisation de produits touristiques.

L'OT à un nouveau site Internet

6/ Madame Hurmic fait part de la demande de plusieurs habitants, d'inscrire au budget 2016, la mise en place de plaques avec le nom des rues suivantes :

- Chemin de Fritz
- Avenue du Chêne Vert
- Route de Lasserre
- Route de Targon
- Chemin des Acacias
- Chemin de Camporo
- Route de St Catherine
- Chemin des trois cornes
- Chemin de Marquet
- Domaine de Fontanges
- Domaine de Bourdette

7/ Madame Hurmic demande à ce que les lumières près de la pharmacie et du docteur fonctionnent suite à deux accidents en raison du peu d'éclairage. Il faudrait aussi réparer la gouttière devant chez la coiffeuse.

LA SEANCE EST CLOTUREE A 21H00

MAIRIE DE PAILLET
Procès Verbal du Conseil Municipal du 27 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le 27 novembre 2015 à 18h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gauthier Jérôme Maire.

Présents :

Mmes CASTET, DUCRET, SCOTT, BIGNONNEAU, CHAGNAUD, HURMIC
Mrs : CORCKET, SCHAEFFER, BOUSSIER, GAUTHIER, HOUGAS, REYNAUD, MARAIS.

Secrétaire de séance :

Mme Ducret Danièle.

Le conseil est ouvert à 18h00 par Monsieur le Maire. Celui-ci demande si l'assemblée a des modifications à apporter au précédent compte rendu envoyé par mail.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 octobre 2015 est approuvé par 10 voix pour.

Deux abstentions MM. Corcket et Reynaud étaient absents le 30 octobre 2015.

1 - Création poste adjoint technique 1^{ère} classe

Monsieur Gauthier demande la création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe. Cette création permet la promotion de Mme Marie-Pierre Bouchin actuellement au grade d'adjoint technique 2^e classe.



Vote

12 voix pour.

2 - Fonds de reconstruction catastrophe naturelle

Monsieur le Maire nous informe qu'à la suite d'un rapport du CGEDD (organisme évaluateur) rendu le 16 mars 2015, un arrêté Ministériel du 6/11/2015 a arrêté un montant des dégâts déclarés de 361 181 € HT pour la commune pour les intempéries du 25 juillet 2014. Une vétusté est appliquée de 116 539 €, le montant des dégâts éligibles est de 244 642 €. La subvention attribuée à Paillet est de 121 256,90 €. Le taux de subvention des travaux est de 49,56 %. M. Gauthier a contesté ce taux arguant qu'il aurait dû plutôt être de 80 % pour une commune de moins de 15 000 habitants. Il convient à présent de hiérarchiser les dépenses et de trouver comment financer la vétusté qui a été défalquée. Des devis ont été demandés.

Arrivée de Mme Hurmic à 18h10.

M. Marais ne veut pas accepter cette somme trop peu élevée et souhaite que l'on demande plus. A ce titre il propose de ne pas tenir le bureau de vote pour les élections régionales et annonce qu'il ne tiendra pas de permanence. M. Gauthier estime être au bout de ce qu'on peut obtenir et explique qu'il est contre l'idée du boycott estimant qu'il est de son devoir d'inciter les habitants à aller voter. Mme Castet précise que la commune a déjà perçu 100 000 € du conseil départemental. M. Reynaud interroge sur l'utilisation des fonds Barnier, ils ne sont pas utilisables dans ce cas. M. Corcket souligne que nous n'avons pas prévu la vétusté.

3 - Comité consultatif risques naturels

Le Plan Communal de Sauvegarde met en évidence la notion de relais locaux en utilisant des personnes référentes. Ce plan doit être vivant et être réactualisé régulièrement.

M. Corcket précise qu'en connexion avec l'école, en première étape, le plan sera amendé.

Des élus sont intéressés pour faire partie d'un groupe de travail : Mmes, Bignonneau, Castet, Ducret, Scott et MM. Hougas et Schaeffer. Le comité remplacera le groupe de travail. Le plan de sauvegarde est presque abouti, il sera en ligne et remis aux élus.

La liste des personnes handicapées sera étudiée en réunion du CCAS.
Mme Hurmic et M. Marais souhaitent y inclure un exercice d'évacuation pour la commune.

 **Vote** **13 voix pour.**

4 - Admission en non valeur

M. le Maire souhaite une délibération du Conseil municipal pour des admissions en non valeur pour la somme de 774,23€.

 **Vote** **13 voix pour.**

5 - Désherbage bibliothèque

Il est question de sortir 180 ouvrages du stock de la bibliothèque. Ils seront au mieux donnés si des acquéreurs se manifestent sinon ils seront jetés.
Mme Hurmic souhaite plutôt que de les jeter, les envoyer à des enfants africains ou dans des pays qui ont des besoins.
Mme Bignonneau s'informe auprès du CAC pour connaître le devenir de ces livres et suggérer d'étudier les besoins de l'école.

 **Vote** **12 voix pour, 1 abstention Mme Scott.**

6 - Positionnement sur le SDCI

Le SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) : la proposition du préfet du 19 octobre 2015 est la suivante : fusions des CDC du Podensacais, des Coteaux de Garonne, du canton de Targon et du Vallon de l'Artolie (43 000 habitants, 50 communes).

M. le Maire et Mme Scott ont provoqué 5 rencontres avec les responsables des autres CDC afin de faire mieux connaissance et de se faire un avis. Une réunion publique s'est tenue le 20 novembre à la salle des fêtes de Paillet. M. Gauthier confie à l'assemblée que son opinion s'est construite au fur et à mesure des rencontres. Les communes de la CDC vont délibérer et donner leur avis, la CDC peut aussi délibérer, un avis sera rendu le 10 décembre.

Un autre regroupement de CDC est proposé à la délibération du Conseil avec les Portes de l'Entre deux Mers et le Créonnais, il exclut les Coteaux de Garonne pourtant naturellement dans notre bassin de vie, M. Gauthier en exprime un vif regret. M. Gauthier ajoute qu'il faut tenir compte du SCOT et de centres d'intérêt communs. Le Targonnais semble vouloir se rapprocher du Sauveterrois.

La CDCI peut proposer des amendements au schéma du préfet à la majorité des 2/3. Un rapporteur et deux accessaires rendront compte au préfet des décisions prises par les communes, ensuite une consultation de la CDCI aura lieu début février où les différents avis seront étudiés. Le 31 mars le Préfet prendra un arrêté sur un schéma définitif.

Il s'ensuit un débat entre les élus sur les compétences de chacune des CDC et sur les différences de notions de terroirs entre les rives droite et gauche de la Garonne.

 **Vote** **10 voix pour, 3 contre Mme Bignonneau et Hurmic et M. Bous sier.**

Mme Bignonneau a bien lu les documents et a tenté de développer par elle-même ses connaissances sur le dossier, en consultant d'autres documents en rapport avec le SCOT, en contactant des élus et citoyens des autres CDC. Ce qui ressort de son analyse (et en conformité avec ce qui a été dit en réunion publique), c'est que comme cette fusion ne se base sur aucun projet avec les autres CDC, elle juge anti-démocratique le fait de faire voter les communes sur un avenir que les CDC n'ont même pas eu le temps d'envisager ensemble. De plus, les communes n'ont pas choisi ce découpage qui semble à ce jour purement arbitraire. Dans l'éventualité d'un regroupement alternatif avec les Portes de l'Entre2Mers

et le Créonnais, elle déplore qu'une fusion avec les Coteaux de Garonne ne puisse pas se faire car les CDC du Cadillacais et de l'Artolie font partie du même bassin de vie.

En ce qui concerne les subventions en lien avec la catastrophe du 25 juillet 2014, Mme Hurmic précise qu'elle avait proposé que les différents maires des communes sinistrées se rendent ensemble à Paris pour réclamer des subventions complémentaires.

Elle souhaite, lors de l'envoi des convocations aux Conseils municipaux de Paillet que nous soient également envoyés par mail des documents correspondants aux points abordés lors des Ordres du jour, afin de travailler les dossiers en amont pour arriver en conseil municipal en pleine connaissance des sujets à traiter.

7 - Informations et questions diverses

a) Gestion différenciée des espaces verts

M. Corcket explique que son intention est que la gestion des espaces verts conduise à la suppression des produits phytosanitaires au cours de l'année, tout en conservant leur utilisation au cimetière et à quelques autres endroits. Un zonage conduira à définir les types d'espaces verts, les types de gestion en fonction des besoins réels. Il est notamment question de laisser des zones plus naturelles qui montent en graines. Une réflexion est en cours pour un investissement adapté en matériel avec un subventionnement par l'agence Adour Garonne.

Madame Castet émet une forte réserve sur la gestion, l'entretien du matériel et de l'atelier au quotidien et la nécessité de rentrer, protéger le matériel, problème déjà évoqué en réunion adjoints et à la dernière réunion matériel qui concernait l'achat d'une épareuse. Madame Castet précise que le matériel est un investissement important pour une commune, même si celui-ci est accompagné par une éventuelle subvention. Madame Castet précise qu'il est important d'intégrer ce problème de fond évoqué, connu, mais pas solutionné, dans une réflexion globale dans le cadre d'un nouvel investissement matériel.

M. Boussier évoque son mécontentement sur l'implication des employés, M. Corcket lui répond que le conseil municipal ne doit pas être le lieu de ces polémiques.

b) Réfection du Foyer Rural

M. Gauthier précise que des architectes étudient la rénovation du Foyer Rural, ils seront reçus vendredi 11 décembre à la mairie pour un premier projet incluant l'étude de l'accessibilité. Ils ont bien noté l'urgence d'intervenir sur l'arrière du bâtiment ainsi que sur la toiture pour la partie qui n'a pas été retouchée.

c) Arrêt de bus sur la D10

Le 11 décembre à 14h, M. Schaeffer rencontrera le Centre Routier de Créon pour avoir un avis sur l'aménagement de l'arrêt de bus situé du côté du Hameau du Château. Il est aussi question de réorienter les marches qui montent au chemin d'accès au lotissement. Un mat avec luminaire sera également installé pour éclairer cet arrêt de bus installé sur une plateforme agrandie bâtie côté mur. Un passage piéton permettra d'accéder à l'autre côté de la D10. Un devis du SDEEG (Syndicat Départemental d'Énergie Electrique de la Gironde) suivra pour l'éclairage.

Tous les élus qui le souhaitent seront les bienvenus le 11 décembre pour les rencontres citées ci-dessus.

d) dates à retenir

Le spectacle de Noël des enfants de la Commune aura lieu le dimanche 13 décembre à la Salle du Foyer Rural de 15 à 16h.

M. le Maire présentera ses vœux à la Commune le vendredi 8 janvier 2016.

e) Poubelles Hameau du Château

Un problème demeure avec des poubelles qui débordent en dehors du trottoir du Hameau du Château. Il est question de réunir le Semoctom et les syndicats afin d'envisager une dépense partagée de la construction de locaux pour abriter les poubelles communes aux habitants. La voirie est devenue communale alors qu'elle ne l'était pas à l'époque de la construction du lotissement.

f) Nom des rues

Des plaques devraient être posées rue Pitaut et rue des Trois Cornes, les suivantes seront notées au budget 2016.

g) Autres informations

Les décorations de Noël arrivent en début de semaine. L'enseigne de la pharmacie a été reposée et un projecteur sera installé en courant de semaine.

M. Boussier signale la nécessité de mettre une rampe de sécurité dans la montée du cimetière. Mme Hurmic évoque des odeurs en provenance de la pompe de relevage. M. Schaeffer précise que les odeurs sont accentuées avec les vents. Mme Ducret évoque la demande des riverains de la rue du Fon d'Arlan pour mettre la circulation en sens unique en raison de l'étroitesse de cette rue et du réel danger à l'emprunter par des camions souvent guidés là par les GPS.

Fin de la séance à 20h00.